

RCS : SEDAN Code greffe : 0802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00131 Numéro SIREN : 828 728 774 Nom ou dénomination : A3MD
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2018 sous le numéro de dépôt 1998

A3MD

Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège social : 4 rue de la Gruerie - 08380 SIGNY LE PETIT
828 728 774 RCS SEDAN

Déposé
du 11 SEP. 2018 1238



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit,

Le 1^{er} septembre,

A 11 heures,

Les associés de la société A3MD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation verbale faite par le Président.

Sont présents :

- Monsieur Frédéric MALVY, titulaire de 75 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Thierry MOURON, titulaire de 75 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 150 actions sur les 150 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric MALVY, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Thierry MOURON est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

FM
TM

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Frédéric MALVY de son mandat de Président à compter de ce jour nomme, en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

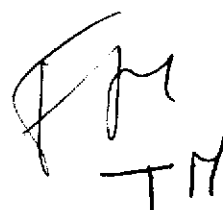
Monsieur Thierry MOURON,
Né le 24 juin 1964 à Signy-le-Petit (08380),
De nationalité française,
Demeurant Signy-le-Petit (08380), 4 rue de la Gruerie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, Monsieur Thierry MOURON percevra, à compter du 1^{er} septembre 2018, une rémunération fixe mensuelle brute de 300 euros, et ce sur 12 mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Handwritten signature of Thierry Mouron, consisting of a stylized 'FM' above 'TH'.

TROISIEME RESOLUTION

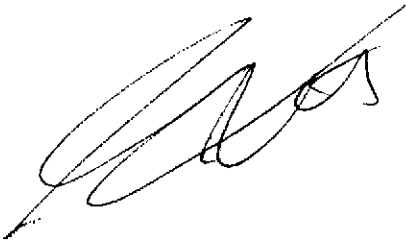
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Frédéric MALVY



Le secrétaire
Thierry MOURON

